



Assemblées des États membres de l'OMPI
Cinquante et unième série de réunions
Genève, 23 Septembre– 2 octobre 2013

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE MADAGASCAR

Madame le Président,

Honorables délégués,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour Madagascar de pouvoir participer à cette série de réunions des Assemblées des États membres de l'OMPI. Aussi, permettez-moi d'exprimer en mon nom personnel et au nom de la délégation malgache, notre plaisir d'être parmi vous, pour débattre et discuter des points inscrits à l'ordre du jour qui nous est soumis aujourd'hui.

Madame le Président,

Ma délégation voudrait joindre sa voie aux précédents orateurs pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente réunion, ainsi que vos deux-vice-présidents, et vous souhaiter plein succès dans la conduite des travaux.

Ma délégation voudrait adresser ses vives félicitations au Directeur général pour l'excellent rapport qu'il nous a présenté hier et les réalisations positives de l'Organisation, dont les activités ne cessent de se diversifier et de se développer. Nos remerciements vont également à l'endroit du Bureau international qui contribue largement à l'obtention de ces résultats.

Ceci étant, je saisis cette opportunité pour transmettre au Directeur général toute la reconnaissance et la gratitude du Gouvernement malgache pour la fructueuse coopération qui existe toujours entre l'OMPI et Madagascar.

Nous tenons également à remercier le Bureau Afrique et plus particulièrement la Division des pays les moins avancés, qui ne ménagent aucun effort pour répondre à toutes nos demandes.

En effet, au cours de l'année dernière, Madagascar a bénéficié de diverses activités en matière de renforcement des capacités humaines et institutionnelles au niveau du personnel des deux Offices nationaux de propriété intellectuelle (OMAPI et OMDA), dont la poursuite du Système d'automatisation des procédures (IPAS), la prise en charge de la participation des délégations malgaches à des réunions ou séminaires organisés par l'OMPI, le lancement officiel d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI).

Concernant l'année en cours, diverses activités ont été organisées à Madagascar en coopération avec l'OMPI, à savoir :

- Le tournage, en mai 2013, de deux films publicitaires sur les marques dans le cadre du projet de sensibilisation sur la mise en œuvre du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ;
- La désignation de Madagascar comme Bibliothèques dépositaires de l'OMPI au niveau de l'OMAPI, l'OMDA et de l'École Supérieure Polytechnique de Madagascar ;
- L'organisation, en juillet 2013, de deux séminaires nationaux sur le système de Madrid dans deux villes qui ont des potentialités économique à Madagascar, aux fins d'une meilleure vulgarisation et utilisation du système et à cet effet, deux expertes de la Division de la promotion du service d'enregistrement Madrid ont été envoyées pour animer ces séminaires.
- La tenue, en août dernier, d'une réunion de planification nationale sur le développement du réseau de CATI à Madagascar, qui a vu la participation de plusieurs responsables et de tous les utilisateurs potentiels de ce programme à Madagascar, et,
- Dans la même période, la tenue d'une mission de reconnaissance et de consultations, par deux fonctionnaires de l'OMPI, dans le cadre de l'élaboration de la politique et stratégie d'innovation de propriété intellectuelle de Madagascar ; et nous tenons à présenter nos

remerciements à l'OMPI pour le recrutement des deux consultants, national et international, qui nous assistent dans cette activité.

Madame le Président,

Depuis juillet 2013, l'OMAPI commence à recevoir des dépôts électroniques en matière des Marques ; malgré que nous sommes handicapés matériellement, nous arrivons quand même à satisfaire les usagers qui se trouvent dans des régions éloignées, vu la taille de Madagascar. Nous sommes très reconnaissants à l'OMPI de nous assister dans ce domaine.

Madagascar se réjouit de l'adoption du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, en juin dernier. C'est un Traité qui touche directement un problème humanitaire et notre souhait est que les quelques 170.000 malvoyants malgaches, dont quelques-uns seulement ont accès à l'éducation et au travail, puissent pleinement en profiter.

La délégation Malgache, qui n'a pas pu signer ce Traité à Marrakech, le fera dès qu'une autre occasion se présente.

Madame le Président,

Madagascar s'attelle, depuis quelques années à procéder à l'élaboration d'un projet de refonte et de modernisation de sa législation en matière de propriété industrielle pour la rendre conforme aux normes et pratiques internationales, principalement aux dispositions de l'Accord de l'OMC sur les ADPIC. Conscient de la nature et de la qualité des produits du terroir, il est prévu d'intégrer dans la nouvelle législation des dispositions propres aux indications géographiques et une assistance de l'OMPI en la matière est vivement souhaitée. Nous saisissons aussi cette occasion pour informer l'Assemblée que Madagascar envisage d'adhérer au Système de la Haye, et sollicitons à ce stade l'assistance adéquate afin de nous permettre de maîtriser ce Système, et appuyons, par ailleurs la tenue d'une Conférence diplomatique sur cette question.

REV.2

La délégation malgache se félicite des avancées réalisées jusqu'à maintenant en ce qui concerne l'élaboration de normes dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et nous encourageons les Etats membres aller de l'avant pour la tenue d'une Conférence diplomatique afin qu'un instrument de protection international soit adopté pour gérer cette question.

Enfin, nous suivons avec un grand intérêt les discussions relatives à la création d'un Bureau extérieur en Afrique, et appelons les Etats membres à soutenir cette démarche pour qu'une décision soit prise au cours de cette Assemblée.

Pour conclure, Madame le président, ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par le Bénin au nom du Groupe des pays les moins avancés et de l'Algérie au nom du Groupe africain.

Je vous remercie de votre attention.